

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CBC/RADIO-CANADA

Procès-verbal de la réunion du

25 janvier 2012

Toronto (Ontario)

Membres du Conseil présents

Timothy W. Casgrain, président du Conseil
Hubert T. Lacroix, président-directeur général
Linda Black
Edward Boyd
Peter Charbonneau
George Cooper
Pierre Gingras
Patricia McIver
Brian Mitchell
Rémi Racine (points 1 à 6 et 8 à 10)
Edna Turpin
John Young

Membres du Conseil absents

Aucun.

Également présents

Maryse Bertrand, vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil
Suzanne Morris, vice-présidente et chef de la direction financière
Tranquillo Marrocco, secrétaire général associé
Stéphanie Duquette, chef de cabinet du président-directeur général

Également présents

Bill Chambers, vice-président, Image de marque, Communications et Affaires institutionnelles (points 7 et 13)
Steven Guiton, vice-président et chef des Affaires réglementaires (point 16)
Louis Lalande, vice-président principal, Services français (point 7)
Kirstine Stewart, vice-présidente principale, Services anglais (point 7)
Michel Tremblay, premier vice-président, Stratégie d'entreprise et Partenariats commerciaux (points 7 et 8)
Roula Zaarour, vice-présidente, Personnes et Culture (point 9)
Stan Staple, premier directeur, Recherche et Analyse stratégique (points 7 et 8)

1. Ouverture de la séance

Le président du Conseil ouvre la séance à 11 h.

2. Huis clos (administrateurs indépendants)

Les membres du Conseil conviennent qu'il n'y a pas lieu de tenir une séance à huis clos pour le moment.

3. Adoption du procès-verbal

Sur une proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU** d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil du 23 novembre 2011.

4. Questions découlant des réunions précédentes

s.18(a)

s.18(b)

Aucune.

5. Rapport du président-directeur général

Le Conseil se réunit à huis clos avec Hubert T. Lacroix, Maryse Bertrand et Suzanne Morris pour faire le point sur l'initiative *À l'action*. Aucune question n'est signalée au secrétaire général pour inclusion dans le présent procès-verbal.

6. Rapport du président du Conseil

Aucune question à signaler.

9. Rapport du Comité des ressources humaines et de la rémunération

a) Plan de rendement du président-directeur général pour 2011-2012

Rémi Racine résume les raisons qui motivent l'ajout de mesures de rendement à la liste des objectifs. Roula Zaarour explique le raisonnement sous-tendant certaines des mesures clés de rendement proposées.

Sur la recommandation du Comité des ressources humaines et de la rémunération, **IL EST RÉSOLU** d'approuver les mesures de rendement pour Hubert T. Lacroix pour le cycle de rendement 2011-2012. (Voir annexe 1)

10. Rapport du Comité de l'immobilier

a) Site de transmission AM de CHFA à Edmonton

Rémi Racine donne un aperçu de la proposition de vente du site de transmission AM d'Edmonton. Les membres du Conseil posent des questions sur les coûts de décontamination et l'état des discussions sur la question des droits des Autochtones. (Steven Guiton répond à cette question au point 16.)

Sur la recommandation du Comité de l'immobilier, **IL EST RÉSOLU QUE** la Société soit autorisée à procéder à la vente du site de transmission AM de CHFA à Edmonton, conformément aux modalités énoncées dans la résolution détaillée, (voir annexe 2)

8. Plan d'entreprise de 2012-2013 à 2017-2018

Michel Tremblay et Stan Staple expliquent l'objectif du Plan d'entreprise et son contenu global.

Sur une proposition dûment appuyée, **IL EST RÉSOLU** d'approuver le Plan d'entreprise de 2012-2013 à 2017-2018.

7. Rapport du Comité de planification stratégique (bulletin de rendement semestriel)

Peter Charbonneau explique la source et l'échéancier des diverses mesures utilisées pour produire les résultats du bulletin de rendement. Michel Tremblay et Stan Staple donnent un aperçu du cadre relatif au bulletin et, avec l'aide de Louis Lalande et de Kirstine Stewart, présentent les principaux résultats du bulletin de rendement des Services français et des Services anglais respectivement.

Les membres du Conseil posent des questions sur certains résultats, notamment ceux qui ont trait à la présence régionale, et à la culture et au contenu canadiens. Ils s'interrogent aussi sur la raison pour laquelle certains résultats clés sont présentés différemment dans le Plan d'entreprise, sur la différence de résultats entre les Services français et les Services anglais pour ce qui est des nouvelles plateformes et sur la pertinence d'exclure les mesures concernant la présence régionale pour les services qui ne sont pas destinés à refléter des régions en particulier.

11. Rapport du Comité de vérification

Peter Charbonneau résume le travail accompli jusqu'à présent en prévision du prochain examen spécial et les prochaines étapes. Les membres du Conseil posent ensuite des questions sur les chevauchements potentiels avec la vérification financière.

12. Rapport du Comité de la gouvernance et des nominations

a) Critères de sélection du président du Conseil

Edna Turpin explique la raison d'être des critères de sélection du président du Conseil. Les administrateurs discutent ensuite des exigences du poste sur le plan linguistique.

Sur la recommandation du Comité de la gouvernance et des nominations, **IL EST RÉSOLU QUE** les critères de sélection du président du Conseil soient approuvés.

b) Autres questions

Edna Turpin présente un aperçu des autres dossiers dont le Comité a discuté, notamment

16. Autres points

En lien avec le point 10(a), Steven Guiton fait le point sur le processus de consultation des Autochtones et répond à la question portant sur l'état des discussions entourant les droits autochtones.

Hubert T. Lacroix informe le Conseil qu'une proposition de modification de politique sera présentée à la prochaine rencontre du Conseil afin d'autoriser la direction

s.18(b)
s.20(1)(b)
s.21(1)(b)

13. Stratégie de communication

Bill Chambers distribue et passe en revue un document dans lequel on présente les activités de communications au cours des trois derniers mois, la couverture média concernant CBC/Radio-Canada, les résultats du sondage sur les perceptions des parties intéressées et la stratégie de communication pour les six prochains mois.

Les membres du Conseil posent des questions sur la méthodologie du sondage, la firme de sondage, la ventilation géographique de certains résultats, la stratégie de communication proposée et les enjeux à venir. Ils exigent également que le rapport complet soit présenté à la réunion du Conseil de mars 2012.

14. Huis clos (administrateurs indépendants)

Le Conseil se réunit à huis clos pour discuter de diverses questions. Aucune question n'est signalée au secrétaire général pour inclusion dans le présent procès-verbal.

15. Éléments d'information

a) Le point sur le projet de car de reportage HD.

17. Levée de la séance

La séance est levée à 15 h 15.

Annexes :

1. Plan de rendement du président-directeur général pour 2011-2012
2. Résolution détaillée concernant la vente du site de transmission AM de CHFA à Edmonton et la réinstallation des services de transmission FM.

Président du Conseil

Secrétaire

Annexe 1

Hubert T. Lacroix
Plan de rendement 2011-2012

OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
1. Personnes	
<ul style="list-style-type: none">Continuer d'améliorer notre relation avec les employés et la direction grâce à une mobilisation continue, à des initiatives de développement et à une communication transparente.	
<ul style="list-style-type: none">Continuer d'assurer un dialogue ouvert et transparent avec nos syndicats et nos employés, de façon à ce qu'ils soient activement mobilisés et qu'ils appuient le Plan stratégique 2015.	
<ul style="list-style-type: none">S'assurer que les actions découlant du sondage sur la mobilisation des employés (Dialogue) sont mises en œuvre au moment opportun et de manière appropriée, et qu'elles s'harmonisent avec le Plan stratégique 2015.	
2. Programmes	
<ul style="list-style-type: none">Maintenir et/ou améliorer notre présence actuelle sur toutes les plateformes et s'assurer qu'une diversité des voix est reflétée partout.	
<ul style="list-style-type: none">S'assurer que les décisions découlant du Plan stratégique 2015 sont mise en œuvre au moment opportun et efficacement dans les régions du Canada.	

OBJECTIFS	MESURES DE RENDEMENT
3. Planification stratégique	
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que le Plan stratégique 2015 est bien communiqué auprès de tous les groupes de parties intéressées afin d'obtenir un soutien maximal. 	
<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer que la Société est en mesure de réaliser ses engagements financiers pour 2011-2012 (modèle économique durable), comme il est décrit dans le Plan stratégique 2015. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Continuer d'entretenir des relations avec le Conseil d'administration, les représentants du gouvernement, le CRTC, les leaders de l'industrie et les principales parties intéressées. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller la transition à la TVHD à l'automne 2011 pour la Société. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller le processus de renouvellement des licences à l'automne 2011 pour la Société. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir et soutenir le leadership de la Société dans le dossier de l'accès à l'information en améliorant la performance de la Société, de façon à obtenir la note la plus haute possible du Commissariat à l'information du Canada. 	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre l'accent sur la rationalisation de nos pratiques et processus administratifs afin d'assurer un environnement de travail plus alerte et souple, conforme au Plan stratégique 2015. 	

s.19(1)
s.21(1)(b)

4. Exigences imposées par le Bureau du Conseil privé

Le Bureau du Conseil privé demande aux organismes assujettis à l'Examen stratégique et fonctionnel d'inclure l'engagement suivant dans l'entente de rendement de leur président-directeur général :

- Appuyer l'Examen stratégique et fonctionnel du gouvernement en proposant des initiatives visant à améliorer la productivité et l'efficacité des activités et de la prestation des services, à transformer nos pratiques de gestion et à trouver des économies à réaliser.

s.19(1)

s.21(1)(b)

Annexe 2
Résolution détaillée

s.18(a)

s.18(b)

**VENTE DU SITE DE TRANSMISSION AM D'EDMONTON
ET RÉINSTALLATION DES SERVICES DE TRANSMISSION FM**

ATTENDU QUE :

- A. CBC/Radio-Canada (la « **Société** ») est propriétaire d'un site de transmission AM d'environ 61 acres dans la Ville d'Edmonton (Alberta) (le « **site d'Edmonton** »);
- B. Le site d'Edmonton est actuellement utilisé pour transmettre le signal AM de la Première Chaîne (CHFA 680 AM);
- C. La Première Chaîne émet également à la fréquence FM 101,1 MHz depuis la tour de la Banque Canadienne de l'Ouest à Edmonton (Alberta) (le « **site de la Banque Canadienne de l'Ouest** »), et Espace musique émet à la fréquence FM 90,1 MHz depuis le site de Sherwood Park à Edmonton (Alberta) (le « **site de Sherwood Park** »);
- D. La réinstallation des services de transmission de la Première Chaîne au site de Sherwood Park pour diffusion sur la bande FM uniquement, ainsi que des services d'Espace musique au site de la Banque Canadienne de l'Ouest permettra d'améliorer la qualité du signal et la couverture de la Première Chaîne, tout en diminuant de façon minimale la couverture et la qualité du signal d'Espace musique,
- E. La direction a établi qu'il était dans le meilleur intérêt de la Société de fermer les services de transmission AM de la Première Chaîne et de céder le site d'Edmonton afin de réaliser un gain financier;
- F.
- G. Ce projet de réinstallation nécessite le déclassement et la vente du site d'Edmonton, le tout en l'espace de six mois environ;
- H. En vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, la Société doit obtenir l'autorisation du gouverneur en conseil pour vendre le site d'Edmonton.

IL EST RÉSOLU QUE :

(Approbation du projet) La Société est par la présente autorisée à procéder à la vente du site d'Edmonton (le « **projet** »), qui comprend le déclassement et la cession du site d'Edmonton (les « **transactions** »), sous réserve des conditions suivantes :

- (a) que le gouverneur en conseil donne son approbation au projet;
- (b) que le CRTC approuve l'échange des fréquences FM de la Première Chaîne et d'Espace musique;
- (c) qu'il soit attesté qu'il n'existe aucun droit autochtone rattaché au site d'Edmonton;
- (d) et que la Société ne soit pas autrement empêchée de conserver pour son usage le produit de la vente du site d'Edmonton

(les « conditions »);

(Approbation de la négociation des documents relatifs aux transactions) La Société est par la présente autorisée à négocier et à signer tous les documents auxiliaires nécessaires pour donner effet aux transactions (ci-après les « documents relatifs aux transactions »), sous réserve seulement des conditions et des autres modalités dont la Société et l'acheteur ont raisonnablement convenu.

(Approbation de la signature de la présentation au Conseil du Trésor et des documents relatifs aux transactions) Le président-directeur général ou le vice-président et chef des Affaires réglementaires, et la vice-présidente et chef de la direction financière, ou leur délégué respectif, sont par la présente autorisés, pour la Société et en son nom, (i) à signer et à délivrer les documents relatifs aux transactions, (ii) à signer et à soumettre toute présentation au Conseil du Trésor nécessaire pour obtenir le décret requis, et (iii) au besoin, à signer et à présenter toute demande au Conseil du Trésor pour qu'il autorise la Société à conserver pour son usage le produit de la vente, et ce, même au-delà de tout seuil de report annuel que la Société doit normalement respecter en vertu des politiques du Conseil du Trésor.

(Autre pouvoir) Le vice-président et chef des Affaires réglementaires, la vice-présidente et chef de la direction financière ou la vice-présidente, Services immobiliers, Services juridiques et avocate-conseil, ou leur délégué respectif, est par la présente autorisé, pour la Société et en son nom, à prendre toutes les mesures, à signer, sous le sceau de la Société ou autrement, tous les instruments et documents, ainsi qu'à livrer tous les instruments, documents et articles qui sont nécessaires, souhaitables ou convenables pour donner effet à la résolution qui précède.